

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2022

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 4800 € TTC sur la part inférieure ou égale à 700000 € du prix de vente.

- Plus 2 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 0 € et 200000 €
- Plus 2,5 % TTC du prix de vente à partir de 200001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Expertise immobilière en valeur vénale : 132 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

Société LUDOVIC LEPLAT CONSEIL ET MEDIATION , SARL au capital de 2000 € - Siège social : 488 rue de la gendarmerie 62150 HOUDAIN - RCS ARRAS n° 78909348100016 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 6202 2018 000 027 délivrée par CCI de l'Artois

